



PROCÈS-VERBAL N°20

Réunion du :	31 Janvier 2022
Présidence :	Florent MANDIN
Présents :	Philippe BASSET – Martine COCHON – Gabriel GO – Bruno – LA POSTA Fabienne MANCEAU – Daniel ROGER
Assistent :	Lydie CHARRIER – Oriane BILLY

Préambule :

M. Philippe BASSET, membre du club GAZELEC DU MANS (502419),
M. Gabriel GO, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226),
M. Florent MANDIN, membre du club de MAREUIL SP.C. (541328),

Ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Championnats Régionaux Seniors Féminins

➔ Forfaits

Match n°23482989 : ANGERS CBAF 2 / ST PIERRE LA COUR US – Régional 2 Féminin du 23.01.2022

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de ST PIERRE LA COUR US, adressé par mail.

Conformément à l'article 26 du Règlement de l'épreuve, ST PIERRE LA COUR US :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n°23482986 : MONTREUIL JUIGNEBENE / SPAY USN – Régional 2 Féminin du 23.01.2022

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de SPAY USN, adressé par mail.

Conformément à l'article 26 du Règlement de l'épreuve, SPAY USN :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du double du coût d'engagement.

Match n°23483060 : OUDON COUFFE FC / ST NAZAIRE AF – Régional 2 Féminin du 30.01.2022

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de ST NAZAIRE AF, adressé par mail.

Conformément à l'article 26 du Règlement de l'épreuve, ST NAZAIRE AF :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n°23482890 : ORVAULT SF / STE LUCE US – Régional 1 Féminin du 30.01.2022

La Commission enregistre le forfait d'avant match de l'équipe de STE LUCE US, adressé par mail.

Conformément à l'article 26 du Règlement de l'épreuve, STE LUCE US :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du coût d'engagement.

3. Challenge R2F

➔ Reports

Les 8èmes de Finale de la Coupe Pays de la Loire Seniors Féminines ayant été reportés au 27 Mars 2022, la Commission acte le report des rencontres de Challenge R2F prévus à cette même date, et ce pour les clubs étant encore en lice pour les 8èmes de Finale. Ci-après les rencontres concernées :

- Match n°24243686 : MONTREUIL JUIGNEBENE / MOUZILLON ETOILE : à jouer le 13 Février 2022
- Match n°24243687 : ANGERS CBAF 2 / ST GEORGES GUYONNIERE : à jouer le 13 Février 2022
- Match n°24243705 : LE MANS GAZELEC SP / OUDON COUFFE FC : à jouer le 13 Mars 2022

3. Matches non-joués

Match n°24243266 : LAVAL STADE / ANGERS CBAF – Régional U18F du 29 Janvier 2022

La Commission prend note des pièces au dossier. La Commission constate que 4 joueuses d'ANGERS CBAF sont positives au COVID 19.

Conformément au protocole en vigueur, la Commission décide de reporter la rencontre à une date fixée ultérieurement.

Match n°24243267 : LA ROCHE ESOFV 2 / ST GEORGES GUYONNIERE – Régional U18 Féminin du 29 Janvier 2022

La Commission prend note des pièces au dossier. La Commission constate que 4 joueuses de ST GEORGES GUYONNIERE sont positives au COVID 19.

Conformément au protocole en vigueur, la Commission décide de reporter la rencontre à une date fixée ultérieurement.

Match n°24243311 : MONTREUIL JUIGNEBENE / ÉVRONNAIS CA – Régional U18F du 29 Janvier 2022

La Commission prend note des pièces au dossier. La Commission constate que 4 joueuses de MONTREUIL JUIGNEBENE sont positives au COVID 19.

Conformément au protocole en vigueur, la Commission décide de reporter la rencontre à une date fixée ultérieurement.

4. Matchs reportés

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	Régional 1 F.	23482852	CHANGE CS 72 / LA ROCHE SUR YON ESOF 2	09/01/2022	13/02/2022
2	Régional 1 F.	23482858	ANGERS CBAF / LE MANS FC	09/01/2022	13/02/2022
3	Régional 1 F.	23482860	CHOLET SO / ORVAULT SF	09/01/2022	13/02/2022
4	Régional 1 F.	23482877	NANTES FC 2 / GF DU PAYS NOIR	23/01/2022	13/02/2022
5	Régional 2 F.	23482981	LE MANS GAZELEC SP / SABLE FC	09/01/2021	13/02/2022
6	Régional 2 F.	23482987	GF ERNEE LE BOURGNEUF / LE MANS GAZELEC SP	23/01/2022	20/02/2022
7	Régional U18F	24243266	LAVAL STADE / ANGERS CBAF	29/01/2022	12/02/2022
8	Régional U18F	24243267	LA ROCHE ESOFV 2 / ST GEORGES GUYONNIERE	29/01/2022	12/02/2022
9	Régional U18F	24243311	MONTREUIL JUIGNEBENE / ÉVRONNAIS CA	29/01/2022	12/02/2022
10	Challenge R2F	24243686	MONTREUIL JUIGNEBENE / MOUZILLON ETOILE :	27/03/2022	13/02/2022
11	Challenge R2F	24243687	ANGERS CBAF 2 / ST GEORGES GUYONNIERE	27/03/2022	13/02/2022
12	Challenge R2F	24243705	LE MANS GAZELEC SP / OUDON COUFFE FC	27/03/2022	13/03/2022
Journée reportée du 16/01/2022					
7	Régional 1 F.	23482867	LA ROCHE SUR YON ESOF 2 / LES VERCHERS ST GE.	16/01/2022	06/02/2022
8	Régional 1 F.	23482868	STE LUCE US / ANDREZE JUB JALLAIS	16/01/2022	06/02/2022
9	Régional 1 F.	23482869	ANGERS CBAF / NANTES FC 2	16/01/2022	06/02/2022
10	Régional 1 F.	23482870	CHANGE CS 72 / GF DU PAYS NOIR	16/01/2022	06/02/2022
11	Régional 1 F.	23482871	CHOLET SO / LE MANS FC	16/01/2022	06/02/2022
12	U18F R1	24243259	GF VERTOU FOOT FEM. / ANGERS CBAF	15/01/2022	05/02/2022
13	U18F R1	24243260	LE MANS FC / ST GEORGES GUYONNIERE	15/01/2022	05/02/2022
14	U18F R1	24243261	LA ROCHE ESOFV / LAVAL STADE MAY. FC	15/01/2022	05/02/2022
15	U18F R2	24243304	ST ANDRE ST MACAIRE / EVRONNAIS CA	15/01/2022	05/02/2022
16	U18F R2	24243305	GJ CH. GONTIER AZE / LES HERBIERS VF	15/01/2022	05/02/2022
17	U18F R2	24243306	MOUZILLON ETOILE / MONTREUIL JUIGNEBENE	15/01/2022	05/02/2022
18	Challenge R2F	24243671	LE MANS GAZELEC SP. / MOUZILLON ETOILE	16/01/2022	15/05/2022
19	Challenge R2F	24243672	SPAY USN / ST GEORGES GUYONNIERE	16/01/2022	15/05/2022
20	Challenge R2F	24243673	MONTREUIL JUIGNEBENE / LES HERBIERS VF	16/01/2022	15/05/2022
21	Challenge R2F	24243674	ANGERS CBAF 2 / LES SABLES FCOC	16/01/2022	15/05/2022
22	Challenge R2F	24243675	ST PIERRE LA COUR US / GF LOIRE ET RETZ	16/01/2022	15/05/2022
23	Challenge R2F	24243676	SABLE FC / ORVAULT SF 2	16/01/2022	15/05/2022
24	Challenge R2F	24243677	LE MANS FC 2 / OUDON COUFFE FC	16/01/2022	15/05/2022

4. Calendrier

Prochaine réunion : Date non fixée à ce jour.

Le Président
Florent MANDIN



Le Secrétaire de séance
Oriane BILLY

